



Bail oral d'un terrain agricole loué par une personne non exploit

Par francoise1960, le 18/11/2015 à 19:13

Bonsoir

Depuis une quinzaine d'années, je loue un terrain agricole afin d'y mettre mes chevaux . Tout se passe bien jusqu'au moment où la personne décède et que les enfants vendent la maison . Les acheteurs désirent plus de terrain que celui qui jouxte à la maison, aussi on me demande de laisser mon droit de préemption sur le terrain agricole. Je ne suis pas contre ce scénario, mais le terrain qui m'est "octroyé" n'a pas d'accès, n'a pas été borné.

Aussi je refuse, me sentant très bafouée par le fait que j'entretiens ces terres depuis tout ce temps. Je ne suis pas agricultrice, mais infirmière.

Est ce que les propriétaires peuvent quand même résilier ce bail et sous quels motifs si bien sûr je paye toujours le loyer.

Merci pour votre aide.

Cordialement